

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 29 désignant comme secrétaire de la Commission de recensement M. Mallorga (René), rédacteur de 1er classe de l'Administration Générale de la F.O.M.

n° 29

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
8 janvier 1953

Numéro JO
n° 2 du 01/02/1953

Date du numéro
1 février 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 19 janvier 1939 portant réorganisation territoriale de la Côte Française des Somalis : Vu l'arrêté n° 49 du 17 janvier 1951 créant une Commission chargée d'arrêter définitivement la liste des personnes recensées,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est désigné comme secrétaire de la Commission de recensement : M. Mallorga (René), rédacteur de 1er classe de l'Administration Générale de la France d'Outre-Mer.

Art. 2

Le Commandant de Cercle de Djibouti est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Par délégalion :Le Secrétaire Général.CHAMBOREDON.